

SOUVIGNARGUES

MAIRIE



BULLETIN MUNICIPAL

LE MOT DE MADAME LA MAIRE

Un nouveau mandat commence avec une nouvelle équipe que vous pourrez découvrir dans les pages suivantes et qui se joint à moi pour vous remercier de votre confiance lors de ces élections municipales 2020 à rallonge.

Les projets sont là, des travaux sont en cours (continuité ou nouveautés) et les commissions municipales se mettent en place. Nous avons eu le plaisir d'accueillir un conseil communautaire pour le vote des 10 vice-présidences de la communauté de commune du pays de Sommières.

Dans cette période bien particulière de crise sanitaire je voudrais avoir un mot de soutien pour toutes les associations du village qui n'ont pas pu cette année maintenir leurs manifestations et ont été obligées de suspendre leurs activités pendant plusieurs mois. Nous espérons pouvoir permettre la reprise d'activités dans les bâtiments communaux dès septembre en mettant en place avec les associations un protocole d'utilisation respectant les consignes sanitaires.

Le mandat commence fort avec un événement exceptionnel, inattendu et improbable à Souvignargues avec l'installation illicite des gens du voyage sur le stade. Nous avons dû faire face à cette situation sensible avec le plus de dextérité possible. Dès leur arrivée les autorités compétentes, gendarmerie de Sommières - Calvisson, et préfecture, ont été immédiatement prévenues, une plainte a été déposée et toute la procédure déclenchée pour obtenir un arrêté préfectoral d'expulsion. Grâce à une présence quotidienne des élus, un dialogue et une relation de respect mutuel qui ont été instaurés, leur départ a eu lieu sans heurt ni casse. Les gens du voyage ont versé une indemnité de 270 € qui a été reversée sur le compte du CCAS (Centre Communal d'action sociale). Merci à tous, élus et riverains, pour votre sang froid et votre soutien dans ces négociations.

Pour finir je voudrais saluer et remercier la présence, la disponibilité et la réactivité de nos agents Mylène, Céline, Loïc et Isabelle qui font un travail formidable face à ces nouvelles situations.

Bonne lecture à tous

Catherine LECERF

SOMMAIRE

Le conseil municipal	3
Commissions et délégués	4 - 5
Budget communal	6 - 7
Vie de la Commune	8 - 11
Associations	12 - 13
Informations légales	14 - 18
Informations communales	19

MAIRIE

Jours et Heures d'ouverture :

Lundi & Vendredi de 9h00 à 11h30
Mardi & Jeudi de 14h00 à 16h00
Mercredi de 9h00 à 11h30
et de 16h00 à 19h00

Nous contacter :

Téléphone : 04 66 80 01 57
Email : contact@mairie-souvignargues.fr

Pour suivre l'actualité de la Commune :

Site internet :
www.mairie-souvignargues.fr
Info flash :
Application à télécharger
sur App Store ou Google Play

Recensement militaire :

Dans les trois mois qui suivent le 16ème anniversaire, le recensement est obligatoire pour tout citoyen. Veuillez vous présenter en Mairie, muni de votre livret de famille.

Bibliothèque :

Ouverture au public les :
Mercredi de 10h à 12h
Vendredi de 16h45 à 18h30
Samedi de 11h à 12h00

Correspondante midi-libre :

Notre correspondant ayant décidé d'arrêter son activité, Midi Libre est à la recherche d'une personne volontaire pour prendre le relais.
Adresser votre candidature à :
villages.nimes@midilibre.com

LE CONSEIL MUNICIPAL



Madame La Maire
Catherine LECERF



1er adjoint
Jérôme LECONTE



2nde adjointe
Danielle DUMAS



3ème adjoint
Cédric VERNAZOBRES



4ème adjointe
Florence ARNAUD



Conseiller municipal
Philippe NOUVEL



Conseiller municipal
Cyril MAURIN



Conseiller municipal
Benjamin BOUSCHARAIN



Conseiller municipal
François MICHELI



Conseiller municipal
Laurent JUIF



Conseillère municipale
Catherine SOUCHON



Conseiller municipal
Dominique CHIARAMONTI



Conseiller municipal
Thierry BARRE



Conseillère municipale
Maryline PICHON



Conseillère municipale
Françoise CANAC

DELEGUES AUPRES DES COMMISSIONS COMMUNALES

INTITULES	PRESIDENT	TITULAIRES
CCAS	1. Catherine LECERF	Membres élus 2. Dany DUMAS (V. Prés.) 3. Françoise CANAC 4. Dominique CHIARAMONTI 5. Catherine SOUCHON Membres nommés 6. Rémy PONS 7. Nicole LAURENT 8. François BOMPARD 9. Catherine MARGO
APPEL D'OFFRES	TITULAIRES 1 Présidente : Catherine LECERF 2. Maryline PICHON 3. Philippe NOUVEL 4. François MICHELI	SUPPLEANTS 5. Jérôme LECONTE 6. Catherine SOUCHON 7. Thierry BARRE
TRAVAUX ET URBANISME Voirie, chemins, travaux et bâtiments communaux, accessibilité...	1. Jérôme LECONTE	2. Cyril MAURIN 3. Philippe NOUVEL 4. Benjamin BOUSCHARAIN 5. Laurent JUIF 6. Cédric VERNAZOBRES
COHESION SOCIALE CCAS, Affaires scolaires, concessions aux cimetières, communication...	1. Dany DUMAS	2. Florence ARNAUD 3. Françoise CANAC 4. Dominique CHIARAMONTI 5. Catherine SOUCHON
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE Gestion des déchets, aménagement espaces verts, maîtrise énergétique, Jardins...	1. Cédric VERNAZOBRES	2. Philippe NOUVEL 3. Catherine SOUCHON 4. Benjamin BOUSCHARAIN 5. Thierry BARRE 6. Florence ARNAUD
VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE Bibliothèque, associations, festivités, patrimoine...	1. Florence ARNAUD	2. Maryline PICHON 3. Cédric VERNAZOBRES 4. Philippe NOUVEL 5. Catherine SOUCHON 6. Dany DUMAS 7. Jérôme LECONTE 8. François MICHELI 9. Dominique CHIARAMONTI
FINANCES Budgets communaux, appel d'offres...	1. Catherine LECERF	2. Laurent JUIF 3. Françoise CANAC 4. Jérôme LECONTE 5. Maryline PICHON 6. François MICHELI 7. Philippe NOUVEL 8. Thierry BARRE

DELEGUES AUPRES DES SYNDICATS DE COMMUNES

INTITULES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CCPS	Catherine LECERF	Jérôme LECONTE
SMEG	Cédric VERNAZOBRES Laurent JUIF	Philippe NOUVEL François MICHELI
Syndicat Intercommunal DFCI du Salavès	Thierry BARRE	Jérôme LECONTE
SIAEP de Villevieille	Jérôme LECONTE Benjamin BOUSCHARAIN	
SIHNS	Philippe NOUVEL Benjamin BOUSCHARAIN	Cyril MAURIN
SIVOIRIE	Jérôme LECONTE Cyril MAURIN	Laurent JUIF Benjamin BOUSCHARAIN
CNAS	Catherine LECERF	NEANT
Correspondant CAUE	Thierry BARRE	NEANT
Référent Ambroisie	Thierry BARRE	NEANT
Correspondant Défense	Dominique CHIARAMONTI	NEANT
Commissions Communautaires : PETR – SCOT – CAO – Comité Technique - CHSCT	Titulaire ou Suppléante Catherine LECERF	
CLECT	Catherine LECERF	Jérôme LECONTE

Le budget communal

Après une entrée en fonction quelque peu particulière en raison de la crise sanitaire, le conseil municipal réuni en séance le 10 juillet 2020 a pu procéder au vote du budget.

Ce vote, habituellement effectué en mars ou avril, définit les dépenses et recettes tant en fonctionnement qu'en investissement.

LE BUDGET COMMUNAL

Le Budget Primitif est un acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante.

Le Budget Primitif se présente en deux parties : une section de fonctionnement qui retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la Commune ; une section d'investissement qui concerne les programmes nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

Chacune de ces sections doit être équilibrée. Les recettes égalant les dépenses.

Il est nécessaire ensuite de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées.

Cette constatation se fait au travers du Compte Administratif. En effet, le Compte Administratif est un acte exhaustif des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné.

Le Compte Administratif 2019 a été voté en Conseil Municipal du 9 mars 2020 ; le Budget Primitif 2020 a été voté en Conseil Municipal du 24 juillet 2020. Ils se resument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2019

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre*	Libellé	Prévu	Réalisé	Chapitre*	Libellé	Prévu	Réalisé
011	Charges à caractères général	115 300.00	91 304.52	002	Résultat fonctionnement reporté	104 815.00	0.00
012	Charges de personnel	121 840.00	121 087.01	013	Atténuation des charges	0.00	6 147.97
014	Atténuation des produits	91 899.00	91 899.00	70	Produits des services...	3 900.00	8 857.27
022	Dépenses imprévues	15 000.00	0.00	73	Impôts et taxes	260 978.00	271 995.70
023	Vir. section d'investissement	97 433.00	0.00	74	Dotations et participations	133 155.00	139 510.60
042	Op. d'ordre de transfert	2 081.00	132 080.94	75	Autres produits gestion courante	18 181.00	19 087.85
65	Autres charges	66 906.00	63 598.34	76	Produits financiers	0.00	4.79
66	Charges financières	10 570.00	10 568.21	77	Produits exceptionnels	0.00	130 000.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		521 029.00	510 538.02	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		521 029.00	575 604.18

* 014 : somme versée à la Communauté de Communes du Pays de Sommières liée au transfert des compétences - 042 : amortissements - 65 : indemnités des élus, participation aux syndicats intercommunaux et associations communales - 66 : Intérêts des emprunts - 70 : produits des services du domaine et ventes diverses - 73 : impôts locaux, fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales, taxe sur l'électricité, taxe additionnelle aux droits de mutation - 74 : dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation, dotation aux élus locaux, fond départemental de péréquation de la taxe professionnelle, compensation au titre des exonérations de la taxe foncière et habitation - 75 : revenus des locations (logements + foyer communal) - 77 : produits des cessions.

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre*	Libellé	Prévu	Réalisé	Chapitre*	Libellé	Prévu	Réalisé
001	Résultat d'invest. reporté	75 654.00	0.00	021	Vir. section de fonctionnement	97 433.00	0.00
16	Emprunts et dette assimilées	43 068.00	41 666.24	024	Produits des cessions d'immobili.	290 000.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	13 600.00	9 091.50	040	Op. d'ordre de transfert	2 081.00	132 080.94
204	Subventions d'équipement	23 500.00	0.00	10	Dotations, fonds divers, réserves	127 416.00	149 188.11
21	Immobilisations corporelles	452 837.00	127 913.81	13	Subventions d'investissement	91 729.00	16 944.15
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		608 659.00	178 671.55	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		608 659.00	298 213.20

* 16 : capital des emprunts - 20 : frais d'études - 204 : Travaux d'électrification, éclairage public, France Télécom - 21 : opérations d'investissement (détaillées ci-dessous) - 040 : amortissements, + ou - valeurs sur cessions - 10 : Fonds de compensation de la TVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement capitalisé - 13 : subventions de l'Etat, Région, Département.

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2019

OPERATIONS	DEPENSES	SUBVENTIONS
Frais de réalisation du document d'urbanisme	9 091.50	
Travaux Eglise de Saint-Etienne d'Escattes	23 247.00	14 456.15
Travaux goudronnage diverses rues	25 824.00	
Réalisation aire de jeux	20 093.58	
Travaux de séparation Eglise/Presbytère	21 891.27	130 000.00 (vente)
Hangar de stockage : raccordement réseau électrique	1 053.68	
Matériel et outillages	4 178.43	
Achat terrains M. Sanchez	24 542.00	

BUDGET PRIMITIF PREVISIONNEL DE 2020

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Prévu	Chapitre	Libellé	Prévu
011	Charges à caractères général	152 550.00	002	Résultat fonctionnement reporté	119 881.00
012	Charges de personnel	105 700.00	013	Atténuation des charges	400.00
014	Atténuation des produits	90 271.00	70	Produits des services...	3 400.00
022	Dépenses imprévues	31 745.00	73	Impôts et taxes	278 800.00
023	Virement en section d'investissement	100 000.00	74	Dotations et participations	140 800.00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	2 081.00	75	Autres produits gestion courante	18 100.00
65	Autres charges	69 747.00			
66	Charges financières	9 237.00			
67	Charges exceptionnelles	50.00			
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		561 381.00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		561 381.00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Prévu	Chapitre	Libellé	Prévu
001	Résultat d'investissement reporté	0.00	001	Résultat d'investissement reporté	43 887.00
16	Emprunts et dette assimilées	44 400.00	021	Virement de la section de fonctionnement	100 000.00
20	Immobilisation incorporelles	11 500.00	024	Produits des cessions d'immobilisations	179 000.00
204	Subventions d'équipement versées	11 500.00	040	Opération d'ordre de transfert entre section	2 081.00
21	Immobilisations corporelles	438 524.00	10	Dotations, fonds divers, réserves	98 069.00
			13	Subventions d'investissement	82 887.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		505 924.00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		505 924.00

OPERATIONS D'INVESTISSEMENT PREVUES EN 2020

OPERATIONS	DEPENSES	SUBVENTIONS
Frais de réalisation du document d'urbanisme	11 500.00	
Médiathèque : livres, mobilier	1 450.00	
Mairie : reliures, mobilier, matériel informatique	6 800.00	
Travaux de voirie	110 000.00	
Travaux au stade : arrosage automatique	9 000.00	
Hangar de stockage : aménagement	76 824.00	
Temple : menuiseries	5 000.00	
Matériel outillage	31 250.00	
Achat de terrain	25 000.00	
Travaux d'électrification, éclairage public, France Télécom	43 500.00	15 900.00
Mise aux normes ERP - IOP	133 200.00	44 387.00

Repas des aînés



Le 7 décembre 2019, le traditionnel repas de fin d'année s'est tenu au foyer communal.

85 personnes sont venues partager un moment de dégustation, de danse et de fous-rires.

Vœux du Maire

Le 10 janvier 2020, Serge PATTUS présentait pour la dernière fois ses vœux à la population souvignarguaise, après 30 années passées au conseil municipal dont 19 ans en tant que Maire.



La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale lui a été remise.

Journée des Associations et du Patrimoine Samedi 19 septembre

La municipalité organise une Journée des Associations et du Patrimoine le samedi 19 septembre 2020, sur la place de la Croix, à Souvignargues.

Dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine, des visites guidées du village de Souvignargues et du hameau de St Etienne d'Escattes seront proposées, afin de (re)découvrir la richesse historique de notre commune.

A 11h et à 17h : visite de Souvignargues par Mr Christian Vernazobres

A 9h : départ vers St Etienne où la visite sera menée par Mme Dany Dumas et Mr Dominique Chiaramonti

De 10h à 13h, vous pourrez rencontrer les responsables des nombreuses et variées associations qui animent la vie de la commune et qui présenteront leurs activités sur leur stand.

A 13h, la municipalité offrira un rafraîchissement, suivi d'un repas tiré du sac.

Ce sera une occasion pour les nouvelles et nouveaux arrivant.e.s de faire connaissance avec les habitants de la commune.

Nous espérons vous retrouver nombreuses et nombreux lors de cette journée !

Pour les visites guidées : nous vous demandons de bien vouloir porter un masque et de vous inscrire (voir dernière page du présent bulletin) Le nombre de places est limité à 20 personnes, la distanciation sociale sera respectée.

Départ à la retraite



Après neuf années passées au service de la mairie et des associations, notre agent Martine MAURIN a pris une retraite bien méritée.

Isabelle DELOGE (à droite sur la photo) a été recrutée en CDD pour la remplacer.

Arrêt de bus

Aménagement en cours de l'arrêt de transport scolaire de la cave coopérative en collaboration avec les transports LIO et l'agence technique du département du Gard (ATD30)



L'arrêt se fera **sur chaussée** dans le sens **Souvignargues - Sommières** et **en encoche** dans le sens **Sommières - Souvignargues**.

Mise en place de Référent.e.s et de Commissions de Quartier

Nous vous proposons la mise en place de référent.e.s et de commissions de quartier sur l'ensemble de la commune.

D'une part, chaque élu.e est une personne ressource pour les habitant.e.s de son quartier.

Vous retrouvez leur emplacement sur la carte et pouvez le/la contacter pour toute question ou suggestion visant à améliorer la vie de notre village.

D'autre part, nous souhaitons constituer des commissions composées de toute personne volontaire désirant participer à la vie communale, donner des idées, partager des expériences, faire remonter des problèmes ...

Ces commissions seront un lieu d'échange, de dialogue et une force de proposition destinée à améliorer la vie quotidienne et le vivre ensemble. Si vous êtes intéressé.e : vous avez jusqu'à fin octobre pour vous inscrire auprès de l'élu.e de votre quartier.



- 1 Florence ARNAUD - 155 chemin Mas d'Ezort - artfloreance@laposte.net - 06 86 34 25 19
- 2 Thierry BARRE - 8 rue du Bésal - barrethierry1959@gmail.com - 06 07 05 88 93
- 3 Benjamin BOUSCHARAIN - 230 Route de Sommières - bouscharainbenjamin@hotmail.fr - 06 80 60 73 50
- 4 Françoise CANAC - 430 chemin de la Bergerie - familleletrasle@wanadoo.fr
- 5 Dominique CHIARAMONTI - 9 rue du Vieux village - dominique.chiaramonti@gmail.com
- 6 Dany DUMAS - 141 chemin des Prés - d.dumas@live.fr
- 7 Laurent JUIF - 7 rue des Cadènes - l.juif30@gmail.com
- 8 Jérôme LECONTE - 43 chemin de la Roque - 06 29 58 16 29
- 9 Cyril MAURIN - 3 place de l'Église - c.maurin@hotmail.com - 06 29 75 74 85
- 10 François MICHELI - 141 chemin du Mas d'Ezort - francois.annick@orange.fr - 06 73 47 77 77
- 11 Philippe NOUVEL - 9 rue de l'enclos - phnv30@gmail.com - 06 03 47 35 47
- 12 Maryline PICHON - 2 chemin de Saint Etienne - maryline.pichon@gmail.com
- 13 Catherine SOUCHON - 129 chemin des Combes - souchon.cathy@bbox.fr
- 14 Cédric VERNAZOBRES - 66 chemin des Barbières - cedric.vernazobres@gmail.com - 06 22 99 75 70

SIAEP

COMMENT REMETTRE LA PRESSION A LA SAUR ?

Un petit jeu de mot pour dire dans quel état d'esprit nous étions, avant d'entamer la première réunion du SIAEP de notre mandat, le 27 juillet 2020.

Mais voilà où nous en étions :

- Plus de contact, ou très peu entre le délégataire et le syndicat lorsque nous les appelions pour des problèmes de coupure d'eau ou de pression.
- Une méconnaissance des interventions pratiquées sur le réseau de la commune.
- Une lenteur d'intervention et une rigueur de réalisations des travaux, pas toujours « au rendez-vous »...

Nous avons donc décidé après l'élection du nouveau président, ce même jour de réaliser : **Une note relative à la formalisation de la relation entre le syndicat et le délégataire.**

Cette procédure a pour but d'améliorer la connaissance des interventions et dysfonctionnements constatés sur le réseau et par là même de pouvoir renseigner les usagers qui sollicitent régulièrement les services municipaux.

Un tableau de suivi de l'ensemble des problèmes, renseigné à partir des fiches de liaison par le secrétariat du syndicat permettra de vérifier l'état d'avancement et les délais de chaque intervention sollicitée ou programmée. Ce tableau de suivi fera l'objet d'une diffusion mensuelle à l'ensemble des intervenants.

De plus, nous avons décidé de ne pas valider le dernier rapport annuel 2019 de la SAUR (il y était mentionné notamment ne pas avoir de plaintes ou mécontentements des usagers...), et d'appliquer les pénalités financières attenantes au contrat, sur les prochains dysfonctionnements à venir.

Il semblerait depuis quelque temps que les différents intervenants de la SAUR, soient plus disponibles et réactifs... à suivre...

Le travail n'est pas fini et nous allons œuvrer à ce que la commune retrouve une qualité de service à la hauteur de ses attentes.

Jérôme Leconte,
1^{er} adjoint à Mme la Maire.

Inauguration place du temple



En hommage à M René DUPONT, élu de la commune du 4 mai 1945 au 3 novembre 1975 et à la demande de M Sanchez, son héritier, le parking du temple a été nommé place René Dupont.

Cette inauguration a eu lieu en février par le Maire Serge Pattus en présence de M. Sanchez et de quelques élus.

Lotissement

Le lotissement sur la parcelle communale au lieu-dit des aires est terminé.



L'impasse a été nommée impasse Gabriel Boissy.

Deux candélabres d'éclairage public ont été installés à cette occasion dans la rue Gabriel Boissy.

Enrochement



Des travaux d'enrochement pour la sécurisation du stade coté hangar photovoltaïque ont été réalisés mercredi 12 août 2020 par la société Eurovia.

Il s'agit de rochers de 2 tonnes – 2,5 tonnes tous les 1m 50.

Ces travaux seront complétés par une tranchée en septembre avec la pelle de la SIVOIRIE (Syndicat intercommunal de voirie).



Une bibliothèque restée active



Si les nombreuses animations prévues au printemps pour les scolaires et pour le public ont dû être annulées pour cause de covid, pendant le confinement, puis en attendant que la réouverture soit possible, la bibliothèque n'a pas complètement cessé ses activités.

En effet, les bénévoles ont organisé un portage de livres à domicile. Les lectrices et lecteurs pouvaient réserver sur le site, par mail, message téléphonique ou lors de permanences téléphoniques et les livres demandés étaient déposés devant leur porte. D'autre part, une boîte pour le retour des documents empruntés a été

installée sous le porche de la salle multimédia. Merci à François Piasentin pour cette belle et pratique réalisation !



Le 1^{er} juillet, la bibliothèque a pu rouvrir ses portes, dans le respect des gestes barrière : installation d'une plaque plexiglas sur la banque de prêt, port du masque, distanciation, quarantaine pour les livres retournés. Et une nouveauté attendait le public : le pochette surprise ! Sur demande : les bénévoles préparaient un sac surprise au choix : "famille", "adulte" ou "jeunesse" composé de 7 documents.

La bibliothèque a été fermée durant le mois d'août, elle a réouvert le 2 septembre, aux horaires habituels : mercredi 10h - 12h, vendredi 16h45 - 18h30, samedi 11h - 12h.

Différentes activités sont programmées ou en cours de programmation pour le premier trimestre (si les conditions sanitaires le permettent) en partenariat avec le Réseau des Bibliothèques de la Communauté des Communes comme une série de huit ateliers d'écriture pour la classe de Cm1 CM2 avec l'écrivain Jean-Paul Michalet ou une « Enquête à la médiathèque » par Agathe Daumail.

Vous pouvez suivre notre actualité sur notre page Facebook : <https://www.facebook.com/mediathequeSouvignargues>

Pour nous contacter : 04 66 93 08 71 ou bibliothequesouvignargues@orange.fr

Agenda prévisionnel de la bibliothèque

(les dates et les animations sont susceptibles de modifications selon les conditions sanitaires)

ANIMATIONS CULTURELLES avec les scolaires :

- ♦ "Ma bulle à pensées" présentation du livre pédagogique pour sensibiliser autour des émotions, Virginie Scarella/ classe des maternelles.
- ♦ "Enquête à la médiathèque" Agathe Daumail/ classe CP- CE1
- ♦ "Atelier bande dessinée" Cie des Grands enfants/ classe CE2- CM1.
- ♦ "Lectures et écritures rappées" Emmanuel Trigano/ classe CE2- CM2.
- ♦ "Ateliers d'écriture" Jean-Paul Michallet/classe CM1- CM2.
- ♦ "Rencontre avec un conteur" Ludovic Souliman/ classe CM.

ANIMATIONS CULTURELLES pour le public :

- ♦ **SEPTEMBRE** : "Enquête à la médiathèque" Agathe Daumail vendredi 11 septembre à 17h à partir de 7 ans (sur inscriptions).
- ♦ **OCTOBRE** : "Spectacle- contes" petite enfance avec la conteuse Teddie Allin mercredi 14 octobre à 10h (sur inscriptions).
- Festival 1, 2, 3 soleil le 24 octobre
- "Ateliers du regard" XX siècle : conférence d'Isabelle Mas, histoire de l'art Sculpture cubiste et surréaliste, mercredi 28 octobre à 18h30 au foyer communal.
- ♦ **NOVEMBRE** : "Conférence animée, participative" par Les Ecologistes de l'Euzière "La géologie et la cuisine" samedi 14 novembre au foyer communal (date et heure à confirmer).
- ♦ **DECEMBRE** : "Histoire musicale, spectacle histoire et musique" pour les 0/3 ans Sylvie Clain, Les P'tits Les Arts, mercredi 16 décembre à 10h30 (sur inscriptions).

Associations Communales

Vétérans

- ♦ Entraînements les vendredi soirs dès 20 h
- ♦ Tournoi au mois de mai 2021 (date exacte dans le prochain bulletin)

Aigalade

Le lundi après-midi de 15h à 17h 30 pour l'atelier équilibre.

Le Mardi matin pour la gym de 10h à 11h 30 à compter du 15/09

Le 2ème mercredi de chaque mois de 14 à 18h pour la belote à compter du 9 septembre

Le club organise des marches courtes et plus longues le JEUDI.

AMAP Les paniers de l'Escattes

Mercredi 30 septembre : inscription et remise des contrats pour la période Octobre à Mars sur la place de St Etienne d'Escattes de 18h45 à 19h45.

APE

♦ SEPTEMBRE :

19 : Participation à la journée des associations et du patrimoine organisée par la municipalité.

27 : Vide-grenier (reporté au 11 octobre en cas de mauvais temps).

♦ OCTOBRE :

(11 : report vide-grenier)

31 : Halloween

♦ DÉCEMBRE :

12 : Festivités de Noël

Les Quilles de joie

Les quilles de joie auront lieu les 21 et 22 novembre 2020, si les conditions sanitaires le permettent.

Souvi Folies (théâtre –musique)

Sporting Club Souvignarguais (football)

Associations Communales

Steph Rallye Passion (sport automobile)

Association Ginkgo Biloba

- ♦ Cours de Kundalini Yoga (début des cours le mardi 8 septembre 2020): mardi 17h30 et 19h et jeudi 10h et 19h
- ♦ Ateliers kinésiologie "équilibrage en fonction des saisons":

mercredi 16/09 19h-20h30,

samedi 7/11 10h-11h30,

samedi 26/09 10h-11h30,

mercredi 02/12 19h-20h30,

mercredi 21/10 19h-20h30,

samedi 19/12 10h-11h30

Avenir Rallye Passion (sport automobile)

Les BIB (fanfare)

Le Scorpion Souvignarguais (comité des fêtes)

La Diane (société de chasse)

Grés Aventure (randonnée pédestre)

Waïnote (musique)

Association Alaya Yoga & Yogathérapie

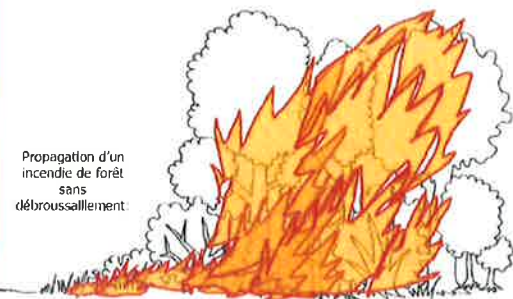
- ♦ le mardi à 9h30 - 19h
- ♦ le mercredi 10h30 - 18h - 20h

Ride al País

Les Puechs (société de chasse)

Réseau 30

Pourquoi débroussailler ?



Objectif : ralentir la propagation du feu et diminuer son intensité



Qui doit débroussailler ?

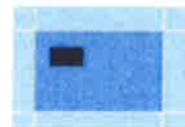
Sont concernés les constructions, chantiers, et installations de toute nature situés au sein des bois, forêt, landes, garrigues de plus de 4 ha, ainsi qu'à moins de 200 mètres de ces massifs.

Le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé doivent être réalisés sur une profondeur de 50 mètres autour des constructions, chantiers et installations de toute nature. Les travaux sont à la charge du propriétaire de la construction, du chantier ou de l'installation de toute nature, même si il n'a pas la maîtrise foncière des parcelles à débroussailler.

En zone U du plan local d'urbanisme, les parcelles doivent être intégralement débroussaillées, bâties ou non, par le propriétaire de ces parcelles.



Construction en zone N ou A :
Obligation sur un rayon de 50 m / bâti



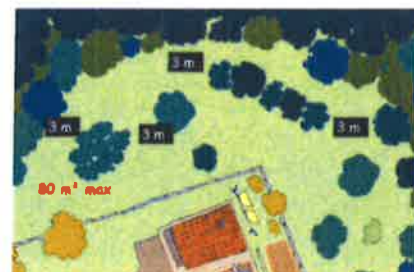
Parcelle construite ou non en zone U
Obligation sur l'intégralité de la parcelle



Parcelle construite en zone U (périphérie zone N ou A)
Obligation sur l'intégralité de la parcelle et sur un rayon de 50 m / bâti

Comment débroussailler ?

- mise à distance de 3 mètres entre les houppiers (développement des branches) des arbres
- possibilité de conserver un bouquet de 80 m² au maximum ou des haies en les isolant de la végétation environnante
- élimination de la végétation arbustive au sol
- mise à distance de 3 m entre les houppiers des arbres et l'habitation à protéger
- un gabarit de 5 m de largeur par 5 m de hauteur sur la voie d'accès privée à l'habitation



Élimination des branchages issus du débroussaillage :

- De préférence : par broyage, compostage ou apport en déchetterie
- Le règlement sanitaire départemental (RSD) interdit de façon permanente le brûlage des déchets verts des particuliers.
- Par dérogation au RSD : en dehors de la période du 15 juin au 15 septembre, les résidus de débroussaillage peuvent être brûlés. Le feu doit être mené avec précaution (respect de l'arrêté du 31 août 2012 relatif à l'emploi du feu, une déclaration en mairie est nécessaire du 1^{er} février au 14 juin).

Précautions à prendre :

- Prévenir les pompiers
- Uniquement si la vitesse du vent est inférieure à 20 km/h
- Incinération entre le lever du soleil et une heure avant son coucher
- Réserve d'eau à proximité
- Surveillance constante du feu
- Extinction totale 1 heure avant le coucher du soleil

Dans les 50 mètres autour de votre habitation :

1 - Est ce qu'il y a une végétation arbustive et herbacée au sol ?

Oui

Il faut la couper. Vous pouvez conserver une surface de 20 m² (massifs de lavande, romarin etc.)

Non



2 - Les branchages des arbres se touchent-ils ?

Oui

Il faut élaguer les branches ou couper des arbres. Vous pouvez conserver un groupe d'arbres d'une surface de 80 m².

Non

Non

Vérifier qu'il y a trois mètres entre les branches de chaque arbre.

Oui



3 - Est ce qu'un arbre est situé à proximité de votre habitation ?

Oui

Les branchages des arbres doivent être à 3 mètres des constructions. Vous pouvez cependant conserver un arbre isolé à proximité de votre construction. Il faut en élaguer les branches de façon à ce qu'elles ne surplombent pas la toiture.

Non



4 - Une haie est elle présente ?

Oui

La haie peut être conservée à condition qu'elle soit à 3 mètres des branchages des arbres conservés.

Non



DECHETS VERTS

Pour rappel, le brûlage des végétaux dans vos jardins, champs ou toute autre propriété, est interdit depuis le début de l'année 2015.

Les déchetteries de Calvisson, Villevieille et Sommières peuvent recevoir vos déchets d'élagage, tonte, débroussaillage,...

Pour tout renseignement contactez la CCPS (Communauté de Communes du Pays de Sommières) au 04 66 77 70 39.



Nîmes, le 22 janvier 2015

Le préfet du Gard rappelle que le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit

Le brûlage à l'air libre des déchets de parcs et de jardins – communément appelés **déchets verts** – est interdit par le Règlement Sanitaire Départemental (article 84).

Au-delà des possibles troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants en grandes quantités, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement. L'usage des incinérateurs de jardin ne permet pas de déroger à cette interdiction de brûlage à l'air libre.

Ne brûlez plus vos déchets verts, valorisez les !

Des solutions alternatives pour éliminer les déchets verts, adaptées aux besoins de chacun et plus respectueuses de la qualité de l'air, existent :

- Le compostage domestique
- le broyage et le paillage
- la déchèterie

Une dérogation à l'interdiction de brûlage à l'air libre des déchets verts existe toutefois : elle est précisée par l'arrêté préfectoral du 31 août 2012 relatif à l'emploi du feu dans ou à proximité des massifs boisés.

Cette dérogation est strictement réservée aux propriétaires de terrains ou de constructions soumis au débroussaillage réglementaire afin de leur faciliter le respect de cette obligation légale lorsqu'aucune solution alternative d'élimination de leurs résidus de débroussaillage n'est disponible (proximité d'une déchèterie acceptant les déchets verts). La dérogation concerne alors uniquement les résidus ligneux de taille, d'élagage et de débroussaillage à l'exclusion des produits des tontes de pelouse et des feuilles mortes dont le brûlage demeure interdit.

En cas de non respect du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), une **contravention de 450 €** peut être appliquée pour un particulier (article 131-13 du nouveau code pénal).

LUTTE CONTRE LES BRUITS DE VOISINAGE

Pour rappel, l'arrêté préfectoral n° 2008-193-7, disponible sur le site de la commune : mairie-souviagnues.fr (Informations pratiques - Divers), définit la réglementation en ce qui concerne les bruits de voisinage.

Il indique notamment que :

Bruits émis à l'extérieur sur le domaine public et les voies accessibles au public :

... **Article 1** : il est interdit de jour comme de nuit, d'émettre, sans nécessité ou par défaut de précaution, des bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par leur durée, leur répétition ou leur intensité....

Bruits émis dans les lieux d'habitation :

Article 7 : Les bruits réglementés sont ceux générés à l'intérieur des habitations, de leurs dépendances et de leurs abords par :

- ♦ Des cris d'animaux
- ♦ Des appareils de diffusion de son et de musique

- ♦ Des travaux de jardinage ou de bricolage
- ♦ Des appareils électroménagers
- ♦ Des comportements bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés
- ♦ Des pétards ou pièces d'artifice
- ♦ Les équipements fixes, intérieurs ou extérieurs, individuels ou collectifs, tels que chauffage, climatisation, ventilation mécanique (bouches et extracteurs), systèmes d'évacuation des eaux usées, ascenseurs et monte-charge, vide-ordures, portes motorisées, surpresseurs, systèmes de filtration des piscines, systèmes d'arrosage automatique, alarmes.

Article 8 : Les occupants et les utilisateurs des locaux privés, d'habitations, de leurs dépendances et de leur abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage soit gêné par les bruits émanant de leur activité, de leurs animaux domestiques, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou des travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, ils doivent adapter leur comportement à l'environnement et à l'état des locaux en ce qui concerne l'isolation phonique et notamment :

- ♦ régler le volume sonore de leurs appareils producteurs de sons, de façon à ce que leur fonctionnement ne soit pas perceptible dans les logements voisins
- ♦ Veiller à ce que les bruits de pas, les chutes d'objet, les déplacements de mobiliers ne puissent être perçus par les voisins, ou à réduire autant que possible leur impact, notamment en installant des dispositifs isolants au point de contact des meubles, ou en faisant placer des revêtements isolants sur le sol des planchers des étages
- ♦ Veiller à ce que leur comportement et celui de leurs animaux ne soit pas une source de trouble de voisinage
- ♦ Utiliser si nécessaire les appareils les moins bruyants disponibles sur le marché, les entretenir pour maintenir leur performance initiale, et éviter d'utiliser des appareils électroménagers bruyant entre 22 h et 7 h
- ♦ Ne pas utiliser, pour des travaux de bricolage et de jardinage, des appareils à moteur en dehors des horaires suivant :
 - ♦ De 8 h 30 à 19 h 30, les jours ouvrés
 - ♦ De 9 h à 12 h et de 15 h à 19h, les samedis
 - ♦ De 10 h à 12 h les dimanches et jours fériés

... **Article 9** :

9.1 Animaux : Les propriétaires d'animaux, en particulier de chiens ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage. L'usage d'un dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, de jour comme de nuit, pourra être prescrit par le maire....

Chantiers de travaux publics ou privés :

Les bruits réglementés sont ceux générés lors de chantiers de travaux publics ou privés sur ou sous la voie publique, dans des propriétés privées, à l'extérieur de locaux ou en plein air.

Les travaux bruyants sont interdits :

- ♦ tous les jours de 20 h à 7 h
- ♦ Toute la journée des dimanches et jours fériés

Sauf les interventions en urgence pour nécessité publique.

Des dérogations exceptionnelles pourront être accordées par la Maire, s'il s'avère indispensable que les travaux considérés soient effectués en dehors des périodes autorisées.

L'arrêté portant dérogation devra être affiché par le maître d'ouvrage de façon visible sur les lieux.

...

Divers

DECHETS MENAGERS

Pour rappel, les bacs d'ordures ménagères et de tri sélectif doivent être sortis la veille de la collecte à partir de 19h et doivent être rentrés après celle-ci.

Les bacs ne doivent pas rester à l'extérieur de votre habitation toute la semaine.

Les jours de collectes sont mentionnés dans le dépliant fourni par la Communauté de Communes du Pays de Sommières (CCPS) chaque fin d'année.

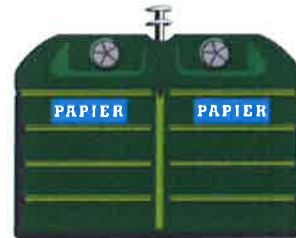


CONTAINERS PAPIERS ET VERRES

Les papiers et les verres doivent être déposés dans les colonnes disposées dans le village et le hameau :

Elles se trouvent :

- Parking Mairie
- Parking Cave coopérative
- Route de Calvisson à Saint Etienne d'Escattes



ELAGAGE ARBRES, ARBUSTES, HAIES

Il est constaté que les branches et racines des arbres, arbuste et haies plantées en bordures des voies communales risquent de compromettre, lorsqu'elles avancent dans l'emprise de ces voies, aussi bien la commodité et la sécurité de la circulation routière et piétonnière que la conservation même des voies, ainsi que la sécurité et la maintenance des réseaux aériens.

Il est donc demandé aux riverains des voies communales de procéder à l'élagage des branches et racines qui débordent sur le domaine communal et qui ont pour effet d'occasionner des gênes pour la visibilité des usagers. Les produits de l'élagage ne devront en aucun cas, séjourner sur la voie publique ou tout autre chemin communal et devront être enlevés au fur et à mesure et déposés auprès des déchetteries.

Nous savons pouvoir compter sur votre compréhension.

DECHETTERIES

Les déchetteries de Calvisson, Villevielle et Sommières sont à votre disposition pour le dépôt de vos encombrants, cartons de déménagement,...

Afin de pouvoir y accéder, vous aurez besoin d'une carte d'accès.

Ce document vous sera remis en Mairie sur présentation de votre pièce d'identité ainsi que d'un justificatif de domicile.



ENTREPRISES ET INDEPENDANTS

Cave Coopérative

Société Vemazobres

Garage Design Auto Moto

Restaurant Pizzeria "L'Instant"

Camping Le Pré Saint André

Traiteur La Mouette et le Coquelicot

Stéphane Laval - Plaquiste, peintre,...

Xavier VAUTRAIN - Architecte

Sud Ambulance

Boulangerie "La Provençale"

Coupe Fils & Compagnie

Pépinière Les Lauriers Roses

Dr LOMPRES - Médecin généraliste

Jérémy ARRIETA - Infirmier

M-Créatiz' - Graphiste

Naïs POMMIER - Secrétaire Indépendante

Rapsody by C - créatrice textile d'accessoires

Caroline GUENARD - Kinésologue

Olivier GRAU - Menuisier/Ébéniste

Vignerons indépendants :

Domaine Fortuné - Gilbert ROBERT

Domaine Vallat d'Ezort - Frédéric MARTIN

Domaine ARIAS - Xoan ARIAS

Domaine Mont de Marie - Thierry FORESTIER

Domaine Mas Lau - Laurent Bagnol

ENFANCE :

Assistantes maternelles :

Laurence LECLERC MONEGER - 06.77.79.30.18

Mathilde SABATIER - 06.22.05.00.98

Nathalie DAMATO - 06.32.24.12.57

Nelly GONNET - 06.59.18.20.29

Delphine GEORGES - 04.66.93.86.23

Sandrine LOUET - 06.84.41.64.58

Crèche :

Les Chérubins en Culottes Courtes - 06.29.87.53.96

NUMEROS UTILES

ORANGE (Téléphonie-Internet) :

Demandes commerciales :

1014

Dysfonctionnement internet :

3900

Dysfonctionnement ligne téléphonique :

1013

Assistance technique mobile :

3970

SAUR (Assainissement Collectif - Eau Potable) :

04 30 62 10 00

ENEDIS (Électricité) :

Accueil raccordement :

0810 058 714

Demandes liées à votre contrat :

0810 112 212

Centre appel dépannage :

0810 333 030

MUTUELLE Santé communale :

Contactez Carole CALISTRIS :

06 83 12 69 08



Stands des associations
10h-13h,
Place de la Croix

*Journée
des Associations
et du
Patrimoine*

Souvignargues

Samedi 19 septembre

**Visites guidées
de Souvignargues
et de
St Etienne d'Escattes**

Départ Place de la Croix
Souvignargues 10h45 et 17h
St Etienne d'Escattes 9h

Sur inscription au 06 50 94 02 54



Samedi 19 Septembre Place de la croix

Journée des Associations et du Patrimoine

Stands des associations : de 10h à 13h

Venez rencontrer les membres des différentes associations de la commune et (re)découvrez les activités proposées

Visites guidées :

A 9h : départ vers St Etienne où la visite sera menée par Mme Dany Dumas et Mr Dominique Chiaramonti

A 11h et à 17 h : visite de Souvignargues par Mr Christian Vernazobres

Merci de vous inscrire auprès de Dany : 06 50 94 02 54 (ou le matin même s'il reste des places, groupes limités à 20 personnes)

Apéritif offert par la mairie et accueil des nouveaux/nouvelles arrivant.e.s :

A 13h : la municipalité offrira un rafraîchissement, suivi d'un repas tiré du sac.

Ce sera une occasion pour les nouvelles et nouveaux arrivant.e.s de faire connaissance avec les habitants de la commune.